

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-eve Brault

<https://www.cadre21.org/membres/da501eb58fdb1be73720ebc7>

Date d'obtention : 2021-02-22 16:06:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer le jeune individuellement afin prendre connaissance de la situation , évaluer le niveau de gravité à l'aide de la trousse sexto, rencontrer les autres acteurs de façons individuelle, saisir le téléphone au besoin, référer aux services policiers lorsque la collecte de données est complétée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien évaluer le niveau de risque des situations amenées à l'aide de la trousse et de référer aux bonnes personnes .

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation du niveau de gravité.